



MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUILLET 2023

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que le conseil municipal de cette Ville a adopté, à sa séance du 1^{er} mai 2023, une résolution fixant la date de la séance ordinaire du mois de juillet au **lundi 10 juillet 2023 à 19 h** plutôt qu'au lundi 3 juillet 2023 à 19 h, tel que le prévoit le calendrier.

Cette séance se tiendra à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Ville de Bécancour, le 10 mai 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville